

Passage indivise....

Par Melimelo15, le 30/01/2024 à 10:37

Bonjour nous sommes 2 propriétaires de chacun 1 terrain pour y accéder nous avons "une parcelle de terrain à usage de passage" notre voisine ayant décidé de couper les ponts j aimerais savoir si possible de "couper" cette partie pour chacun ? Nous sommes aux ABF. Merci. Belle journée

Par youris, le 30/01/2024 à 11:04

bonjour,

à qui appartient cette parcelle de terrain, est-elle en indivision?

si elle est en indivision, vous ne pouvez diviser cette parcelle.

salutations

Par Melimelo15, le 30/01/2024 à 11:46

Bonjour elle est à nous 2 c est un rectangle qui nous permet de rentrer et sortir de nos terrains d'habitation. Sur le document du notaire c est inscrit "parcelle indivise de passage en sise"

Par youris, le 30/01/2024 à 17:43

vous ne pouvez donc pas découper cette parcelle indivise, vous avez chacun les mêmes droits et obligations sur l'ensemble de cette parcelle..